

# L'INITIATION PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR

**COULON Alain**

Professeur de sciences de l'éducation à Paris 8  
Directeur du CIES Sorbonne

Les Centres d'Initiation à l'Enseignement Supérieur (CIES) ont été créés en octobre 1989 et avaient pour objectif d'aider les étudiants qui le souhaitent à se préparer à des fonctions d'enseignant-chercheur, par une formation obligatoire dispensée par les CIES, et par une insertion dans les universités. Ce qui frappe tout d'abord, c'est le manque de visibilité des CIES, parfois au sein même des universités. Même des responsables de DEA qui ont des allocataires de recherche ne connaissent pas toujours parfaitement le dispositif.

Les Moniteurs, qui doivent être obligatoirement des allocataires de recherche (ou être bénéficiaires d'une aide à la thèse (bourse régionale souvent) d'un montant et d'une durée équivalents) reçoivent, dans le cadre des CIES, une formation professionnelle de dix jours par an sur trois ans. Dans les universités où ils sont nommés (souvent celle où ils ont passé leur DEA mais pas obligatoirement), les moniteurs ont à effectuer 64 heures de TD ou 96 de TP par an (c'est-à-dire un tiers temps pédagogique) en principe en premier cycle, avec l'aide d'un tuteur choisi parmi les enseignants-chercheurs de l'UFR où ils sont affectés, à l'exclusion du directeur de thèse. En cumulant l'allocation de recherche et celle de monitorat, le moniteur perçoit environ 1230 Euros net par mois. A la rentrée 2003-2004, la dotation budgétaire a permis de

recruter 4000 allocataires et 2300 moniteurs. Un grand nombre d'allocataires désire être moniteurs.

Il y a actuellement 14 CIES, de tailles variables, quelquefois un par grande région (Grand Ouest, Centre), mais trois en Ile-de-France : Sorbonne, Versailles et Jussieu. L'implantation des directeurs de CIES avec leur secrétariat pose quelquefois problème (plusieurs Rectorats ou universités d'une même région peuvent souhaiter "avoir" le siège du CIES) et un nouveau découpage des régions est à actuellement à l'étude.

Pour les moniteurs, la limite d'âge est de 25 ans, avec possibilité de dérogation, fréquente, jusqu'à 30. Les CIES doivent être des viviers de compétences scientifiques et regrouper les meilleurs étudiants afin qu'ils deviennent, s'ils le souhaitent, maîtres de conférences. Alors qu'au début de l'existence des CIES les postes étaient souvent attribués à des disciplines scientifiques, il y a à présent un plus grand équilibre entre les universités et les disciplines (on en voit même quelquefois en sciences de l'éducation□). Bien sûr, pour avoir des allocataires, il faut avoir un DEA bien implanté localement et, désormais, avoir suffisamment de poids dans une école doctorale.

Le directeur du CIES répartit les postes de moniteurs dans les universités, par directions scientifiques, en veillant à l'équilibre disciplinaire. C'est une commission locale, dans chaque université, qui choisit les moniteurs. Les postes devraient être attribués en fonction des besoins du recrutement du supérieur et en fonction des départs à la retraite prévisibles des enseignants-chercheurs qui s'annoncent très importants dans les années à venir□ 35% des Maîtres de conférences, 66% des professeurs dans les 12 prochaines années, avec un pic de départs en 2003.

Si l'on prend, par exemple, les Sciences de l'éducation, la section comptait, en 1998, 109 professeurs dont 76% partiront d'ici 2012 et 324 MC dont 47% partiront d'ici 2012.

Cette situation pose un problème sérieux, et les CIES constituent une source de recrutement possible qui va se développer.

### **Les contenus de formation des CIES**

Ils sont très divers selon les CIES, ils sont assurés soit par des stages résidentiels de deux, trois, quatre jours, soit par des journées de formation sur calendrier. Ce sont soit des conférences, soit des activités de petits groupes. Les intervenants sont des universitaires venant généralement de sciences de l'éducation, psychologie, sociologie, économie, également des bibliothécaires et des responsables de services universitaires, mais aussi quelquefois, en fonction des programmes, des comédiens.

En première année, je donnerai l'exemple du CIES Sorbonne que je dirige. La formation se fait autour de cinq axes, certains obligatoires, d'autres optionnels.

- Le premier axe : le fonctionnement de l'institution universitaire □ le système universitaire en France □ l'organisation de la recherche en France.

- Le deuxième axe □ la formation au métier d'enseignant-chercheur avec des conférences sur l'entrée à l'université, sur l'hétérogénéité des publics et l'affiliation des étudiants □ sur l'évaluation □ sur les repères cliniques et pédagogiques dans l'enseignement supérieur □ sur la production des connaissances et leur valorisation.

- Le troisième axe □ insiste sur les usages de l'information dans le travail intellectuel. Cet axe inclue également l'usage pédagogique des outils documentaire, Internet et la pédagogie universitaire.

Des ateliers, obligatoires également, sont organisés sur les pratiques pédagogiques des moniteurs, et sur les pratiques d'évaluation.

- Le quatrième axe (optionnel) aborde les aides technologiques à l'enseignement : l'audiovisuel, le multimédia, la culture de l'image, le son.

- Le cinquième axe (optionnel) concerne la formation de soi et la relation aux autres : la prise de parole en public, connaître sa voix, la formation par la vidéo, l'autoscopie.

En deuxième année, les mêmes modalités de formation sont poursuivies et l'accent est mis sur les systèmes européens, sur les technologies éducatives, sur les attentes du CNU et des commissions de spécialistes.

Bien que les débouchés des CIES soient pour l'essentiel l'enseignement supérieur, dans certains CIES sont également organisées des conférences sur des débouchés différents de l'enseignement supérieur, par exemple la création d'entreprise (Lyon). A l'avenir, ces initiatives devraient probablement être davantage développées au sein des Ecoles Doctorales.

Après 14 ans de fonctionnement, le bilan des CIES est intéressant et l'on peut affirmer qu'il constitue un vivier de qualité, important dans le renouvellement du corps des enseignants du supérieur : à partir d'enquêtes sur le devenir des moniteurs, nous avons par exemple montré que 40 % des maîtres de conférences recrutés en 1998 avaient été moniteurs (ce pourcentage monte régulièrement chaque année : il varie selon les disciplines : 50% en mathématiques, physique, chimie, mais

20% seulement en Lettres et Sciences Humaines). On peut estimer actuellement que 70 % des moniteurs qui le souhaitent intègrent l'enseignement supérieur dans les 3 ans qui suivent leur sortie du dispositif CIES □ 20% vont dans le public (secondaire et recherche) □ 10% abandonnent leur thèse.

Au sein de l'assemblée des directeurs de CIES, nous avons mené une réflexion pour former, en accord avec les Présidents d'universités, non seulement des moniteurs mais aussi les jeunes maîtres de conférences et les ATER qui ne seraient pas passés par le dispositif CIES. Il s'agirait, à terme, de mettre en place une formation continue des enseignants du supérieur, de façon expérimentale □ et non réglementaire, avec des formations ponctuelles □ la carte financées par les universités.

Il est probable que l'ensemble des universitaires n'y est pas encore favorable. Mais il faut insister sur l'intérêt qu'il y aurait à développer en France une formation initiale et continue des universitaires. Même si la réflexion pédagogique pourrait questionner leurs pratiques, beaucoup d'enseignants du supérieur commencent à prendre conscience de cette nécessité.